

**Département du Pas de Calais**

**Canton de Desvres**

**MAIRIE DE LONGFOSSE**

**62 240**

Tél : 03.21.91.66.98

Fax: 03.21.87.26.98

**COMMUNE DE LONGFOSSE-**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 29 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le 29 JUIN 2015, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Jean-Claude PRUVOST, Maire, suite de la convocation en date du 1<sup>ER</sup> JUIN 2015, dont un exemplaire a été affiché.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Nathalie Blanchet, Olivier Pérard, Laurent Pinat qui donne pouvoir à Jean-Claude Pruvost, Anita Boudin et Jean-Marc Dufour excusés.

M Sabrina FERTIN est élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation de la précédente réunion.
- Résultat de l'ouverture de plis pour l'appel d'offres pour le transport scolaire.
- Délibération approuvant le rapport final « loi sur l'eau ».
- Rapports annuels d'eau et d'assainissement collectif.
- Décisions diverses sur le fonctionnement de la commune.
- Informations diverses.

Mr Cléton demande d'ajouter à l'ordre du jour l'accord Tafta, accord du Maire.

**1) Approbation de la précédente réunion**

Des reformulations ont été demandées par Mr Cléton.

**2) Résultat de l'ouverture de plis pour l'appel d'offres pour le transport scolaire.**

Suite à l'appel d'offres, publié dans la Gazette (site et revue) et la voix du Nord, 2 réponses sont parvenues, avec 2 options au choix : 4 navettes (matin, midi, 13h et 15h15) ou 2 navettes (matin et soir) et le soutien.

Réponse de Ets Caron voyage : 4 navettes : 262 € + 45 € HT le soutien

2 navettes : 154 € + 45 € le soutien

L'entreprise Moleux :

4 navettes : 230 € HT + pour le soutien 35 € HT

2 navettes (matin et soir) 135 € HT + 35 € HT pour le soutien

L'entreprise Moleux a été retenue pour la rentrée à partir du 2 septembre 2015 pour 3 ans et une année supplémentaire, avec la deuxième option. Le conseil municipal s'est prononcé à 11 voix pour.

Mr Seris aurait voulu connaître le reste des décisions des mesures restrictives avant de se prononcer, Mr le Maire dit que ce n'est pas possible et qu'il faut bien avancer.

Mr Cléton aurait voulu que les familles soient consultées pour une participation financière, mais Mr le Maire dit qu'on manque de temps avec la procédure d'appel d'offres.

Mme Thomas dit que pour compenser les 19 000 € il faudrait une participation des familles de 330 € par an, pour les familles : sommes beaucoup trop élevée.

### **3-4) Le conseil municipal valide :**

- le dossier de la Loi sur l'eau déjà soulevé lors d'une précédente réunion, les frais seront étalés sur plusieurs années, 352 contrôles sont à prévoir.

- Le rapport de Véolia, sur l'eau potable (beaucoup de fuites existent, Mr le Maire va se rapprocher aussi de Véolia) et l'assainissement (les curages sont faits).

Mr Cléton souligne que les prestataires sont difficiles à joindre au téléphone.

### **5) Décisions diverses sur le fonctionnement de la commune : Mme Menuge annonce les propositions de la commission des finances :**

- **les aides communales aux étudiants** ; plusieurs solutions sont proposées : le conseil valide le passage de 230 € à 200 € sur 3 ans au lieu de 4 ans, à partir de 2015. Donc une économie de 2730 €.

10 voix pour et un contre.

- La classe de neige : est maintenue pour 2016, la participation est de 250 € par élèves au lieu de 180 €, donc une économie de 3 000 €.

Mr Seris pense "que les utilisateurs du transport scolaire sont des privilégiés et qu'il faut stopper ce privilège. Par contre tout le monde peut bénéficier de la classe de neige. Il ne veut pas qu'on tire sur les enfants pour l'équité".

L'amicale de l'école se propose de faire un loto-quine pour aider les familles.

Mme Manidren dit qu'ils n'iront peut être qu'une seule fois dans leur vie à la neige, un étalement du paiement est possible.

Mr Cléton pense que c'est le rôle du CCAS d'aider les familles en difficultés. Il pense que le car est un lien social et plus utile pour les familles.

Mr Bucamp dit que les parents auront d'autres frais : cantine...

- **L'économie sur l'électricité sur le fonctionnement** : contrôle des chauffes eaux, gestion de l'éclairage public...

- **Le bulletin municipal sera confectionné par les services de la mairie** : gain de 2 500 €.

- **Lors de la cérémonie**, concernant les remises de diplômes, les récipiendaires recevront un panier garni.

**Mr le Maire signale que la renégociation des prêts a été refusée par les organismes prêteurs.** Mr Seris dit qu'il n'a pas dit "supposé" un refus mais bien que c'était impossible, car il s'était renseigné auprès de la caisse d'épargne.

**Pour Me Menuge, l'économie totale est de 32 000 € pour l'année.**

Mr Cléton pense qu'il faudra encore revoir l'an prochain, à la baisse, les dépenses, Mr le Maire, indique qu'il y a des pistes de réflexion.

## **6) Avis favorable du conseil municipal :**

- Pour rembourser les frais de sinistre du bâtiment communal, à l'assurance MMA.
- Pour les décisions modificatives pour les travaux en régie, concernant les travaux de remplacement de la grille du cimetière, la réfection du mur et de la salle informatique.
- Au renouvellement des contrats C.U.I. et Avenir en août 2015, pour une année.
- A l'accord d'une subvention de 300 € en 2015 pour l'association « le combat d'une princesse ».
- Le conseil municipal préfère attendre d'avoir plus de renseignements concernant l'accord Tafta proposé par Mr Cléton.

- **La fête au village**, Mr Crouin signale que le forain prévu pour installer un manège s'est désisté. Un comité d'accueil se fera de chaque côté du village pour éviter l'encombrement sur le site.

**7) Informations diverses :**

- Population : 1443 habitants et 650 logements (résidences principales et RS, logts vacants).
- Lecture d'un courrier anonyme.